

Compte rendu de la CLE

Réunion du 22 novembre 2018

La CLE s'est réunie le 22 novembre 2018 à 14h30 à Ebreuil sous la présidence de Pascal ESTIER, Président de la CLE. Il remercie l'ensemble des participants.

Les présentations projetées sont jointes au présent compte-rendu.

La liste des participants figure en annexe.

ORDRE DU JOUR

Pascal ESTIER présente l'ordre du jour de cette séance :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Présentation de l'étude tête de bassin
- Validation du programme d'actions 2019
- Financement des SAGE / Opportunité de la mise en place d'une sur-redevance
- Point d'information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses/ informations

Il informe les participants que les points sur le programme d'actions 2019 et le financement des SAGE seront avancés dans le déroulé de l'ordre du jour afin de tenir comptes de contraintes horaires pour plusieurs participants.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Pascal ESTIER présente le compte rendu de la CLE du 1^{er} mars 2018.

Jean MICHEL signale que les propos concernant l'avis de la CLE sur le plan d'eau de Lapeyrouse ne correspondent pas au discours qu'on lui avait rapporté.

Après vérification, les éléments du compte rendu sont conformes à l'avis qui a été transmis à la DDT 63 et qui est disponible sur le site Internet du SAGE Sioule. Pascal ESTIER précise que l'avis correspond aux propos formulés lors de la CLE.

DELIBERATION n° 2018-12 : La CLE valide le compte rendu de la réunion du 1 mars 2018 à l'unanimité moins 2 abstentions.

VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2019

Céline BOISSON présente le programme de travail pour l'année 2019 conformément au calendrier inscrit dans le SAGE. Il est notamment prévu que la cellule d'animation anime, participe, conduise les opérations suivantes (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- **D 1.1.1 : mettre en place un programme d'étude et de suivi sur l'abondance et les flux migratoires de l'anguille (action à redéfinir, nombreux freins à sa mise en œuvre. Réunion programmée début janvier)**
- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2, finaliser les inventaires
- **D 1.2.1 : réaliser l'inventaire des plans d'eau sur le bassin de la Bouble (prévu en 2018 mais attente des résultats du stage EP Loire sur le bassin du Loir)**
- D 1.3.1 : suivre la mise en œuvre du contrat territorial Sioule et participer à l'élaboration du prochain programme d'actions

Pascal ESTIER précise que la CLE doit s'intéresser au futur contrat. L'objectif est toujours de garder un lien fort entre le SAGE et le Contrat. Il est nécessaire d'avancer rapidement pour répondre à la demande des collectivités et poursuivre la mise en œuvre du SAGE.

Olivier SIMEON ajoute que pour cela il est indispensable d'avancer rapidement sur l'étude bilan.

- **D 1.3.5 : poursuivre les discussions sur la pratique du canoë (aménagement / sensibilisation)**
- **D 1.4.1 : poursuivre les inventaires zones humides sur le reste du bassin (haute Sioule et partie aval via le recrutement d'un chargé d'étude par l'EP Loire)**

Jean MICHEL indique que le travail du SMAD est fini côté Sioule mais que des rapprochements avec la creuse coté Cher sont en cours pour poursuivre la démarche dans le cadre du futur contrat.

Joël ACHARD indique qu'il est nécessaire d'utiliser la même définition de zones humides et la même méthode d'inventaire que celle du SMAD.

Céline BOISSON rappelle que la définition des zones humides est prévu par le code de l'environnement et la méthode d'inventaire mise en œuvre par le SMAD correspond à la méthodologie cadre d'inventaire des zones humides du SAGE Sioule validée en CLE en janvier 2015. Une plaquette spécifique est disponible dans chaque mairie du bassin et est téléchargeable sur le site internet du SAGE Sioule.

Charles SCHIETTEKATE insiste sur l'intérêt de cette étude en interne. La présence sur le terrain est concrète.

Romain LEGRAND ajoute que le succès de cette mission tient aussi sur le fait d'avoir recruté 2 personnes pour aller plus vite.

Céline BOISSON précise qu'à ce jour, il n'est pas envisageable pour l'EP Loire de recruter 2 chargés d'étude supplémentaire sur le bassin de la Sioule.

- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et des SCOT
- **D 2.1.3 : engager les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille (prévu en 2018 mais changement d'interlocuteur à 2 reprises)**
- D 2.2.3 : Réduire les utilisations non agricoles de pesticides (journée d'échange avec la FREDON en février/mars)
- **D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE (réunion de lancement officielle à prévoir)**

Pascal ESTIER rappelle que ce projet est essentiel, probablement le plus important à traiter. Le changement climatique s'observe dès aujourd'hui et les ressources de la Chaîne des Puys sont fragiles et pas inépuisables. Il est nécessaire de s'en préoccuper rapidement. Il est temps désormais qu'on puisse observer un vrai démarrage des recherches.

Jean MICHEL acquiesce parfaitement et précise que le syndicat Sioule et Morge attend avec impatience les résultats avant de déposer une demande de prélèvements supplémentaire. Cet été, la production de Louchadière a tout juste permis de satisfaire les besoins et à l'avenir la demande risque de s'accroître pour alimenter des communes qui rencontrent des difficultés (secteur de Pionsat). Le syndicat réfléchit à l'exploitation de nouvelle ressource.

Pierre FAURE ajoute que pour les sources chez Pierre et Etang de fung les constats sont semblables depuis 2-3 ans.

Gérard LAPLANCHE rappelle que la dernière réunion à ce sujet remonte à maintenant 2 ans et qu'il est temps d'avancer sur ce sujet.

Pascal ESTIER rappelle que ces 2 ans ont été nécessaires pour finaliser le montage administratif et financier du projet de recherche. C'est regrettable d'avoir dû passer autant de temps sur cette phase.

Céline BOISSON ajoute que depuis les accords de financements obtenus au printemps dernier, de nombreuses relances ont été effectuées avec Lucile MAZEAU, l'animatrice du SAGE Allier Aval pour organiser une réunion de lancement en début d'été. Les chercheurs ont préféré la repousser à l'automne. Depuis, plusieurs échanges avec le responsable du projet ont été sollicités pour convenir d'une date pour une réunion de lancement officielle, sans succès faute de disponibilité.

- **D 3.1.2 : poursuivre les réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble, intérêt d'un nouveau point nodal**

A la demande de Clémentine RAINEAU, Olivier SIMEON précise qu'un point nodal est un point de contrôle de l'état de santé hydrologique d'un bassin. Nicolas BONNEFOUS précise que plusieurs débits de références lui sont attribués : un DOE (débit d'objectif d'étiage qui doit être respecté 8 années sur 10), un DSA (débit de seuil d'alerte), un DCR (Débit de crise). A chacun de ces seuils, l'arrêté cadre sécheresse prévoit des mesures de gestion des prélèvements spécifiques.

Céline BOISSON indique que cette disposition du SAGE n'avait pas pu être mise en œuvre en 2014 car le calendrier de révision du SDAGE était trop avancé. Il conviendra d'étudier l'intérêt ou non de définir la station de Chareil-Cintrat en point nodal sur la Sioule.

A plusieurs reprises est évoqué le manque de fiabilité des données lié aux contraintes techniques de la station de mesure.

- **D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys (prévu en 2018, attente des besoins des équipes de chercheurs, relance effectuée)**
- D 4.1.1 : diffuser les résultats de l'étude de définition des zones d'expansion de crue (report de 2018)
- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI
- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, journal, 2 plaquettes, mise à jour du site internet, concours photo, film Chaîne des Puys)**

Ce listing ne fait état que des dispositions pour lesquelles la CLE et/ou la structure porteuse sont explicitement mentionnées. Dans le cadre de ces missions, la cellule d'animation a vocation à suivre d'autre opération en lien avec la lutte contre les pollutions diffuses, l'assainissement, ...

Le budget prévisionnel 2019 se répartie comme suit :

- Animation (cellule d'animation, appuis Orléans et frais de fonctionnement) : 82 200 €
- Communication : 9600 €
- Etude ZH : 50 150 €/an/personne (salaire, frais de fonctionnement, matériel)

DELIBERATION n° 2018-13 : La CLE valide à l'unanimité le programme 2019 et sollicite l'Etablissement public Loire à inscrire au budget du SAGE Sioule les dépenses correspondantes.

FINANCEMENT DES SAGE / OPPORTUNITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE SUR-REDEVANCE

Des compléments d'informations ont été apportés sur le dossier de séance concernant ce point d'ordre du jour. Cette nouvelle version est fournie en annexe.

Céline BOISSON expose le mode de fonctionnement de l'EP Loire concernant le financement des SAGE. Chaque CLE fait remonter ses besoins pour l'année suivante. L'EP Loire les centralise et veille à ce qu'ils soient cohérents. Pour chaque procédure, les aides de l'AE sont estimées puis déduites pour calculer la part d'autofinancement à couvrir grâce à l'appel à contribution des Régions (pour la Sioule : Auvergne Rhône Alpes et Nouvelle Aquitaine). Les baisses des aides de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 11^{ème} programme sont à prendre en considération (-10% sur l'animation et la communication, -30% sur les études).

Depuis plusieurs années, sur leur demande, les contributions des collectivités membres sont en baisse (-25% en 10 ans) alors que le nombre de SAGE portés par l'EP Loire a fortement augmenté. Pour équilibrer les budgets, des réductions de dépenses ont été réalisées sur plusieurs postes : non renouvellement de contrat pour des agents, mutualisation de poste pour les SAGE (SIG, secrétaires, ...). Cela a permis de maîtriser les dépenses. Les SAGE portés par l'EP Loire font partie des plus économes du bassin Loire Bretagne bien que d'une superficie importante. Aujourd'hui, il n'est plus possible de réaliser d'économie en terme d'ETP mis à disposition (Sioule : animatrice à 0.8 ETP, suppression du secrétariat à Ebreuil dès 2019, appuis mutualisés Orléans à 0.3 ETP). Toutefois, un effort supplémentaire de 20 000 € a pu être trouvé en réalisant des économies sur des dépenses courantes (fournitures, carburants, entretien de véhicule, documentation ...).

Avec les baisses notables des aides de l'Agence de l'Eau, l'exercice 2019 s'avère encore plus compliqué. Les simulations indiquent que pour financer les programmes d'actions des CLE, les contributions des Régions sont amenées à être multipliées par 3. L'EP Loire envisage de réduire certaines de ces autres activités et de

faire appel à des fonds européens FEDER (sur Auvergne uniquement) pour satisfaire les demandes des CLE tout en maintenant une contribution acceptable pour ces collectivités membres. Cette situation n'est pas soutenable et est arrivée à son paroxysme. Il n'est plus possible de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » et les aides du FEDER Auvergne (éligibilité à confirmer) ne seraient mobilisables que jusqu'en 2020. A défaut de nouvelles sources de financements pérennes, les postes d'animateurs SAGE seront remis en question à très court terme et, de fait, le corps même du SAGE.

Pour ne pas en arriver là, à ce jour, l'EP Loire a exploré plusieurs pistes mais la seule qui semble simple, équitable sur les territoires et homogène pour les 10 SAGE reste la mise en place d'une majoration de la redevance prélèvement. Ce dispositif est très encadré par le code de l'environnement et quand bien même il serait sollicité en 2019, les premiers versements n'interviendraient pas avant 2021. L'année 2020 s'annonce d'ores et déjà délicate en terme financier.

Concrètement, dans le respect des règles et sur la base du programme 2019 des 10 SAGE qui s'élève à 1 M€, les recettes issues de la majoration de la redevance ne devront pas excéder 0,5 M€ soit au maximum une hausse annuelle de 0,30 € pour un foyer consommant 120 m³/an et 58€ pour un prélèvement moyen irrigation de 83 000 m³/an. Ces montants maximums couvriraient largement les besoins d'autofinancement qui sont estimés à 0,216 M€. Il peut donc être largement envisagé de ne pas appliquer le taux maximal mais le juste taux pour couvrir les besoins. Les hausses pour les usagers s'en trouveraient d'autant plus acceptable.

Pour formaliser les problèmes et l'attachement aux procédures SAGE, un projet de motion comportant 9 points a été présenté :

Les Présidents de CLE :

REAFFIRMENT leur volonté de poursuivre leur action en faveur d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec l'objectif d'atteindre le bon état DCE

SOULIGNENT leur attachement au rôle et à l'autorité des CLE, dont le renforcement est un objectif du SDAGE, ainsi qu'à la légitimité de ces instances comme lieu d'élaboration et de prise de décisions collectives concernant les SAGE et leur mise en œuvre, lesquels viendraient à être affaiblis si les CLE ne devaient être que de simples chambres d'enregistrement de prescriptions extérieures

SOUTIENNENT l'Etablissement dans ses initiatives qui permettent d'intervenir en commun à l'échelle du bassin fluvial tout en déclinant spécifiquement dans les territoires les outils et les résultats, comme cela est déjà le cas dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'exploitation des potentialités qu'offrent les zones d'expansion de crue

RAPPELLENT l'absolue nécessité d'une simplification administrative effective, guidée par le souci que le cadre administratif approprié et souple facilite une meilleure mise en œuvre opérationnelle des SAGE adaptée aux échelles spatiales de référence

PRENNENT ACTE des diminutions des taux d'aide de l'Agence de l'eau de 10%, ainsi que des forfaits de fonctionnement, qui conduisent à augmenter significativement la part « d'autofinancement » pour l'animation et les actions de communication des SAGE concernés

REGRETTENT la diminution du taux d'aide attaché aux études en phase de mise en œuvre, étant rappelé au besoin que certaines de ces dernières sont réalisées en déclinaison des dispositions du SDAGE. Une modulation de ce taux, entre des réflexions stratégiques conduites sur des thématiques majeures à l'échelle des périmètres de SAGE en matière d'inventaire des zones humides par exemple et celles menées en réponse à des problématiques locales, pourrait être imaginée

DEMANDENT au Comité de bassin que des modes de financements dédiés et pérennes soient effectivement recherchés, définis et appliqués, pour permettre d'agir concrètement à la mise en

œuvre des SAGE, et ainsi soutenir et concrétiser l'engagement et l'investissement collectif des acteurs des CLE

DEMANDENT en particulier à l'Agence de l'eau d'accompagner la mise en œuvre effective de la majoration de la redevance « prélèvements », prévue pour les EPTB par le CE, seul outil financier dédié existant, dans le cas d'une demande déposée par l'Etablissement public Loire

DEMANDENT à l'Agence de l'eau que soit reconsidérée la composition des cellules d'animation des SAGE afin de permettre la valorisation de postes d'encadrement nécessaires au bon fonctionnement, à moindre coût, de toute organisation structurée et mutualisée

Les membres de la CLE sollicitent l'avis du Président.

Pascal ESTIER insiste que l'intérêt de pérenniser le SAGE et delà les moyens mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui. Considérer que demain il n'y aurait plus d'animation et de réflexion sur le territoire est inenvisageable surtout dans un contexte de changement climatique qui nécessite une prise de conscience locale de la valeur de l'eau et des réalisations sur le terrain. L'objectif est donc de trouver des financements les plus doux et juste pour la population.

Pascal ESTIER souligne le fait que les budgets des Agences de l'Eau ne servent pas qu'à financer l'eau. L'Etat ne se prive pas de réaliser des ponctions conséquentes pour alimenter son budget général et récemment le budget de la biodiversité terrestre.

Jean MICHEL précise que les Agences de l'Eau n'exploitaient pas l'intégralité des redevances perçues. Dans le passé, ces ponctions ont servi à limiter les dettes de l'Etat.

Olivier SIMEON signale que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne figure parmi les bons élèves dans l'utilisation des recettes des redevances. En effet, pour le 10^{ème} programme, il n'existe pas de reliquat. Tout a été consommé 6 mois avant la fin.

Jean MICHEL et Gérard LAPLANCHE indique que le système de redevance ne permet de réinvestir les sommes sur les territoires (exemple : 600 000 € de redevance versé par le SIAEP Sioule et Morge pour des subventions dérisoires)

Clémentine RAINEAU ajoute que le travail effectué à la CLE est très intéressant, les choses avancent dans le bon sens, c'est stimulant. Elle accepte le principe de formaliser les faits dans une motion mais en revanche, refuse l'idée de mettre en place une sur-redevance.

Gérard LAPLANCHE précise que se baser sur la redevance n'est dans l'absolu pas stable car les consommations AEP ont tendance à baisser.

Gilles JOURNET informe également qu'au niveau des syndicats d'eau, de plus en plus d'impayés sont constatés. Une nouvelle augmentation, même de quelques centimes, risque d'accentuer cette problématique.

Pierre A. TERIITEHAU insiste sur le fait que, si sur la forme la majoration de la redevance prélèvement ne représente pas une augmentation très significative, sur le principe n'est pas acceptable. Il faut trouver des solutions alternatives : pourquoi ne pas envisager une participation des communautés de communes ?

Laurent BOISGARD précise que cette solution n'est pas tenable et très complexe. Sur les 10 SAGE, cela représente beaucoup trop de communautés de communes, qui plus ne sont pas adhérentes à l'EP Loire.

Nicolas BONNEFOUS souhaiterait qu'il y est une réflexion plus globale sur l'économie de l'eau. Le principe « l'eau paye l'eau » aura ces limites. Aujourd'hui, les agriculteurs sont asphyxiés et certains finissent par rendre les armes.

A plusieurs reprises, Jean MICHEL insiste sur le fait que l'Etat ne prend plus ses responsabilités et délègue toujours plus de compétences aux collectivités locales. Le changement climatique devrait être une mission régaliennne de l'Etat.

Les débats ont été longs et animés. Même si globalement, l'intérêt des SAGE, leur pérennité et l'idée de rechercher de nouvelles sources de financement ne sont pas remis en question, les membres de la CLE n'ont pas souhaité voter, même partiellement, la motion proposée qui conduirait à introduire un mode de financement qu'ils refusent catégoriquement d'imposer à la population.

DELIBERATION n° 2018-14 : Les collèges des élus et des usagers, à l'unanimité, (abstention du collège de l'Etat) rejettent le projet de motion proposée et figurant en annexe et refusent la mise en place d'une majoration de la redevance prélèvement. Ils soulignent leur attachement au rôle de la CLE et à l'outil SAGE sur le bassin de la Sioule et demandent à l'EP Loire de réfléchir à des solutions alternatives pour financer les SAGE.

PRESENTATION DE L'ETUDE TETE DE BASSIN

Céline BOISSON présente les résultats de l'étude tête de bassin.

Nicolas BONNEFOUS félicite le travail impliqué et assidu du comité de pilotage mais regrette que le résultat ne soit pas à la hauteur des attentes.

Céline BOISSON précise en effet que le bureau d'étude a été réticent, à plusieurs reprises, à faire preuve d'innovation et être à l'écoute des demandes du comité de pilotage prétextant des difficultés techniques (intégration de certaines données, ...) ou de simple principe (une priorisation sur la base d'une « note d'état », ...). Cela explique la prolongation d'un an suite à une phase de caractérisation difficile.

Pascal ESTIER rappelle que cette étude a été complexe à mener. Chacun doit maintenant s'en approprier les résultats.

Les membres présents n'ont pas émis de remarques sur les résultats de l'étude. A noter que des points d'information ont été réalisés à chaque CLE.

DELIBERATION n° 2018-15 : La CLE valide à l'unanimité l'étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin.

POINT D'INFORMATION SUR LES AVIS RENDUS PAR LE BUREAU

Depuis la dernière CLE en mars 2018, le Bureau s'est réuni à 3 reprises (05/04, 30/05 et 13/09) et a étudié les dossiers suivants :

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
Plan d'eau de Pérol à Prondines	M. RENARD	Défavorable : - Demande un dossier complémentaire présentant un projet de dérivation écologique, les équipements à réaliser (moine, pêcherie, ...), la gestion des vidanges et la gestion piscicole	En cours...
Plan d'eau les Racauds à Goutières	Mme PERCEVAULT	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 10L/s (strict volume nécessaire) - Abaisser le débit de vidange maximal à 10 L/s	Pris en compte
Plan d'eau de Vialleix à St-Quintin-sur-Sioule et Champs	Mme LESCURE	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 20 L/s (strict volume nécessaire) - Abaisser le débit de vidange maximal à 15 L/s Préciser les impacts sur les autres usages - Vérifier le fonctionnement du moine - Revoir la conception de la passe à poisson de manière à ce que la chute entre les points bas des échancrures avoisine les 15 cm	Pris en compte
Carte communale du Theil	Commune	Favorable	/
Inventaire des zones humides du SMADC	Communes de St-Georges-de-Mons et de St-Jacques-d'Ambur	Favorable	/
Microcentrale de Jenzat (2 ^{ème} avis)	M. SEMONSAT	Favorable avec 4 recommandations : - Restreindre la durée d'autorisation à 30 ans - Prescrire un débit d'alimentation de 1 m ³ /s dans la passe à poissons - Assurer une continuité sédimentaire sur un cycle annuel - Prévoir un criblage sur place des matériaux issus de l'atterrissement et bruler les fragments de Renouée sur place. Rediriger ensuite l'ensemble des matériaux vers une unité de traitement adaptée (méthanisation, décharge spécialisée, ...). Confiner les matériaux lors du transport. Prévoir un arrachage manuel et un brulage sur place des rejets de renouée en phase d'exploitation du site.	En cours...
Plan d'eau d'Arfeuilles à Prondines	Famille RAGON	Réservé : - Limiter le prélèvement maximal à 10 L/s (strict volume nécessaire)	Non pris en compte
PLU de Montaigut	Commune	Favorable	/
Carte communale de St-Pierre-Roche	Commune	Réservé : - Vérifier le caractère humide/non humide d'une parcelle. La retirer de la zone U si humide Recommandations : - Apporter des compléments (eau potable, assainissement, eaux pluviales) - Expliciter l'orientation politique visant la préservation de l'environnement et	En cours

DOSSIER	PETITIONNAIRE	AVIS	SUIVI
		notamment la ressource en eau et les milieux aquatiques - Etudier la pertinence et la faisabilité de mettre en place un dispositif d'assainissement autonome groupé sur la future zone d'activité	
Motion de soutien au Comité de bassin vis-à-vis du maintien de leur budget	Comité de bassin LB	Favorable	Pris en compte
PLU de Giat	Commune	Réservé : - Retirer la zone humide de la zone urbaine Recommandation : - Apporter des compléments (eau potable, assainissement, eaux pluviales) - Etudier la pertinence d'étendre le zonage collectif à l'ensemble de la zone urbaine - Accroître le niveau d'ambition quant à la gestion des eaux pluviales et prévoir notamment en zone Ue et Ui des dispositifs de dépollution des eaux de ruissellement - Reformuler la préconisation concernant les ripisylves : 5 m depuis la berge	En cours...

Les avis détaillés sont joints en annexes.

Aucune remarque n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM		REPRESENTANT		PRESENT	EXCUSE	POUVOIR DE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX						
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Yannick	LUCOT	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Madame	Caroline	BEVILLARD	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Monsieur	Jérémy	SAUTY	Conseil Départemental de la Creuse		•	
Monsieur	Laurent	DUMAS	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Pierrette	DAFIX-RAY	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•	
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•		C. LEMPEREUR
Monsieur	Bernard	COULON	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	André	BIDEAU	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier		•	
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	•		J. GIRAUD
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)		•	
Monsieur	Joël	ACHARD	Mairie de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)	•		
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	•		
Madame	Janette	GIRAUD	Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel (63)		•	
Monsieur	Pierre	FAURE	Mairie de Montfermy (63)	•		
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (63)	•		
Monsieur	Marc	GIDEL	Communauté de Communes du Pays de St-Eloy (63)	•		
Monsieur	Philippe	COULON	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)	•		
Madame	Estelle	GAZET	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)		•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)	•		E. FERRAND
Madame	Danielle	BENAYON	Mairie de Vicq (03)	•		
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil(03)	•		A.BIDAUD
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)		•	
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•		D. REBOUL
Monsieur	Daniel	REBOUL	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)		•	
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•		
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	•		
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•		
Monsieur	Aymeric	BONNIER	PNR des Volcans d'Auvergne	•		
Madame	Jocelyne	BOUQUET	EP Loire		•	
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES						
Monsieur	Arnaud	MULIER	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•		
Monsieur	Michel	TOURNADRE	Chambre Régionale d'Agriculture		•	
Monsieur	Gilles	FAURE	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier		•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•		G. FAURE
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	Centre Régional de la Propriété Forestière		•	
Madame	Marie-Claire	MERCIER	Office de Tourisme des Combrailles		•	
Monsieur	Roger	VOLAT	Office de tourisme Val de Sioule		•	
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE		•	
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•		
Monsieur	Gérard	GUINOT	Fédération du Pêche de l'Allier		•	
Monsieur	Jean-Michel	BACH	LOGRAMI		•	
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir		•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF		•	
Monsieur	Romain	LEGRAND	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	•		
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS						
			Préfecture de la Région Centre		•	
			Préfecture du Puy-de-Dôme		•	
Monsieur	Sébastien	DELAMARE	Sous-Préfecture de Vichy		•	
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•		
Monsieur	Jean-Paul	FOUCRIER	MISEN 03	•		
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	•		
Madame	Mylène	MALBRUINEAU	Agence Française pour la Biodiversité	•		
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
INVITES						
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	AFB – SD 63	•		
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne	•		
Monsieur	Laurent	BOISGARD	EP Loire	•		
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•		